



## Communiqué de presse

### **10<sup>ème</sup> anniversaire de la réforme du secteur du transport routier de marchandises entre évaluation et responsabilisation**

M. Mohammed Najib Boulif, Ministre délégué chargé du transport a présidé, le lundi 14 Juillet 2014 à Rabat, une journée d'étude sur l'évaluation de 10 ans de mise œuvre de la réforme du secteur du transport routier de marchandises. Cette journée d'étude a pour objectif d'évaluer la réforme du secteur du transport routier de marchandises, de s'arrêter sur les principales problématiques auxquelles il est confronté et de faire ressortir les mesures et les recommandations qui permettraient de lui donner un élan important, et ce, selon une approche participative de toutes ses composantes.

Dans son discours, M. le Ministre a souligné l'importance du secteur de transport routier de marchandises qui contribue à transporter 3/4 des marchandises au niveau national et participe à hauteur de 7% du volume des échanges extérieurs du Royaume. Il a, également, indiqué que l'ancien système de transport routier de marchandises a révélé de nombreux dysfonctionnements structurels dont principalement : l'incapacité du secteur d'accompagner les réformes et les évolutions socio-économiques importantes que connaît le Maroc ; et sa compétitivité limitée au niveau international. Afin de donner un nouvel élan au secteur, une logique réformiste progressive, basée sur la libéralisation de ce dernier, a été adoptée garantissant ainsi davantage de compétitivité et de professionnalisme.

Dix ans après le lancement de la réforme du secteur, il convient de dresser le bilan décennal de sa mise en œuvre. A cet égard, M. le Ministre a annoncé que les résultats n'étaient pas à la hauteur des objectifs initialement fixés, et ce, à cause de l'absence des mesures d'accompagnement et de l'adhésion limitée de l'ensemble des secteurs opérant dans ce système. Il a, par ailleurs, indiqué que de nombreuses mesures ont été entreprises dans le passé sans prendre en considération l'ampleur des disparités : entre les différents acteurs dans le secteur et les divergences de conception et de vision de cette réforme ; entre les entreprises ayant un seul véhicule et celles ayant une centaine de véhicules ; entre les entreprises opérant au sein d'un port et celles au niveau international ou encore d'autres qui s'activent au niveau du territoire national.....





M. le Ministre a déclaré que la réforme du secteur a été marquée par l'entrée en vigueur du code de la route, ce qui a donné naissance à de nouvelles problématiques et qui n'ont pas été prises en compte lors du lancement du processus de réforme du secteur. Il a, également, mis en exergue les problématiques que connaît le secteur notamment celles relatives à sa structuration, à la formation et aux impôts ainsi qu'au secteur informel qui constitue une partie importante dans ce système.

De même, M. le Ministre a insisté sur le fait que cette rencontre doit être une occasion pour faire le point sur ce qui a été ou qui n'a pas été réalisé, évaluer le bilan en toute objectivité et identifier les mesures pratiques pour le développement de ce secteur vital qui contribue de manière effective dans le tissu économique de notre pays.

Un débat a été ouvert auquel une vingtaine d'organisations et d'entreprises professionnelles ont pris part en posant des questions, des problématiques et des propositions concernant principalement les dysfonctionnements du secteur et les remèdes possibles.

Il est à rappeler que l'adoption de cette réforme qui est entrée en vigueur en 2003 a été promulguée par la loi 16.99 modifiant et complétant le dahir n° 1.63.260 qui a pour objectif de garantir un transport routier efficace et économique dans le respect des conditions de qualité et de sécurité, des délais et du moindre coût.

